Beaucoup de bruit pour rien. — Dans la soirée *de vendredi, une femme habitant le quartier du Saint-*Sépulcre vint raconter à M. le commissaire de police de la rue des Arts, qu'une petite fille âgée de dix ans, avait été entraînée dans les champs qui longent la rue de l'Industrie par un homme à mine suspecte et que depuis elle avait disparu.

Aussitôt cinq ou six agents se mirent en route *dans la direction indiquée*, mais les recherches furent vaines.

Voici la vérité. Une petite fille de dix ans, Marie Dehers et son frère passaient dans la rue de l'Industrie et rencontrant un ivrogne, s'amusèrent à le taquiner.

L'ivrogne prit alors la petite fille par le bras pour l'effrayer et aussitôt ses compagnes qui la suivaient, s'enfuirent et vinrent raconter cette histoire à la mère de l'enfant.

La petite Marie Dehers n'avait aucunement disparu, elle était simplement rentrée chez elle après avoir quitté l'ivrogne.

Marchands de charbons pincés. — Dans la journée de vendredi, quatre marchands de charbons ont été l'objet d'un rapport pour n'avoir pas donné à *leurs sacs le poids réglementaire.*

Les sacs qui doivent peser quarante et un kilos ne pesaient que trente-huit à trente-neuf kil.

Société de consommation. — Prix du pain : Gruau, trois livres, 0,58 c. ; blanc, trois livres, 0,53 ; ménage, quatre livres, 0,58 c.

AVIS AUX COMMERÇANTS. — La librairie Alfred Reboux, *rue Neuve, 17, Roubaix*, se charge de la distribution, à domicile, des circulaires, tarifs, prospectus, lettres de faire-part, etc. Cette organisation nouvelle assurera aux clients de la maison un service bien fait et une grande économie.

Maison G. Broer et Cie. — Voir l'annonce à la 4e page. 20819—42320

Cartes de visites. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une *jolie boîte* contenant cent cartes et cent enveloppes. (*Voir à la 4e page*). — **Cartes de visites à 2 fr. le cent.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TISSAGE-FILATURE. — Les constructeurs ou fournisseurs de machines ou d'articles pour tissage, filature, doivent faire insérer leurs noms, dresse, spécialités, dans l'*Agenda des industries textiles pour 1890*, petit livre utile, intéressant à consulter tous les jours de l'année, et qui sera adressé dans la France entière, à tous les INDUSTRIELS travaillant la laine, le coton, le lin, la soie, le jute : FABRICANTS, FILATEURS, RETORDEURS, TEINTURIERS, etc., etc. Envoyez sans tarder renseignements à l'éditeur A. Reboux, à Roubaix. 20812—42321

TOURCOING

Société de géographie. — Une conférence sur la Hongrie sera donnée, mercredi prochain, à huit heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, par M. de Beugny d'Hagerue. Ce conférencier a déjà été très goûté à Lille; nous ne doutons pas qu'il ne trouve ici le même accueil et qu'il n'obtienne autant de succès.

Vol au comptoir. — Ce vol a été accompli en moins d'une demi-minute, Mme Desplechin, cabaretière, rue Notre-Dame, avait quitté la salle d'estaminet pour déposer un objet dans sa cuisine qui y est contigue. Elle revint aussitôt et trouva ouvert le tiroir du comptoir; la sébile contenant la monnaie avait disparu. Il a fallu que le voleur, un gamin sans doute, au courant des habitudes de la maison, fît le guet en attendant le moment propice, pour faire son coup. Plainte a été déposée à la police.

Epaves électorales. — Il a été oublié, le 6 octobre, pour du scrutin de ballottage, au bureau de vote de la rue des Orphelins, un beau parapluie, et deux cannes fantaisie, qu'on peut réclamer au bureau de police.

La fraude. — Trois arrestations. — Dans la nuit de vendredi à samedi, les douaniers du poste de la Marlière, ont arrêté Jules Ferre, tapissier, Emile Van-Roubaix, rattacheur, et Charles Delesalle, tisserand, tous trois âgés de 18 ans. Ils avaient chacun une charge d'allumettes de contrebande.

LILLE

Justices de paix. — M. Verstaen, avocat au tribunal de Lille, est nommé juge de paix du 4e canton de Lille.

M. Vandenbroucque, maire de Bourbourg, est nommé juge de paix du canton de Bourbourg.

M. Carré est chargé de l'inspection générale de l'enseignement primaire, pendant l'année 1890, dans les académies de Rennes et de Lille. M. Clarinval, délégué dans les fonctions de professeur à l'école primaire supérieure de Lille, est nommé professeur à cet établissement.

Les distillateurs agricoles. — Les distillateurs agricoles du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, appartenant à la Chambre syndicale des distillateurs, vient de se réunir à Lille. Après *avoir adopté les statuts de la Chambre* syndicale, ils ont constitué leur bureau de la façon suivante :

Président : M. Léon Hanicotte, de Béthune.
Vice-présidents : MM. Jules Duquesne, de Chérisy; Waymel d'Haubourdin; Lefebvre, de Corbehem.
Secrétaires : MM. Cromez, d'Oisy-le-Verger; Paul Sénéchal, de Lillers.
Trésorier : M. Lecocq, d'Ablain-St-Nazaire.

1re commission, devant étudier tout ce qui touche aux *intérêts agricoles de la distillerie* : MM. Cromez, d'Oisy-le-Verger; Cambron, de Fournes; Gruyelle, d'Orchies.

2e commission, technologie, projets de loi, tarifs, contentieux : MM. Lefebvre de Corbehem; Sénéchal, de Lillers, Vigreux, de Denain; Pasquesoone, de La Gorgue.

3e commission, arbitrage des tribunaux de commerce : MM. Waymel, d'Haubourdin; Lecocq, d'Ablain-St-Nazaire; Léon Hanicotte, de Béthune; Ponsar, de Popincourt, par Roy (Somme).

La Chambre syndicale des distillateurs agricoles de la région du Nord, qui comprend 80 adhérents à sa formation, a pour but : 1o de protéger les intérêts généraux de la distillerie agricole ; 2o d'être son interprète pour présenter et soutenir devant les autorités compétentes toutes les demandes de réformes et de mesures utiles au commerce, et pour donner son concours aux réclamations et aux demandes à faire près des Chambres, des tribunaux de commerce, des douanes et des chemins de fer ; 3o de se mettre à la disposition des tribunaux de commerce pour recevoir en arbitrage les affaires litigieuses que les tribunaux voudront bien lui envoyer.

AVEU SINCÈRE

Oui c'est toi le meilleur! et je jure sur ma foi
Que de tous les savons Congo tu es le roi
Et je jure aussi de t'aimer bien longtemps,
Car tu me fais songer à la brise du printemps.
42433d Mlle L. P. à Victor Vaissier.

CONCERTS & SPECTACLES

Tourcoing. — *Les orphéonistes Crick-Sicks* offriront, dans le courant de janvier, une soirée bachique à leurs membres honoraires.

Nous savons aussi qu'ils préparent, pour le commencement de février, un grand concert qui ne manquera pas de présenter beaucoup d'intérêt étant donnés les éléments qui le constitueront. Nous sommes persuadé que nos excellents orphéonistes feront disparaître l'impression un peu défavorable que nous a laissée leur exécution à la messe Sainte-Cécile.

Nous n'avons pas voulu troubler la fête par une critique, si légère fut-elle, mais nous aimons à rappeler aux vainqueurs de Lille, de Senlis et de Paris qu'honneur oblige et que la médiocrité ne peut en aucune façon leur convenir.

Une soirée vocale et instrumentale, avec le concours de *plusieurs artistes distingués*, au bénéfice d'une famille nécessiteuse, sera donnée le mercredi 25 décembre (jour de la Noël) dans la salle du théâtre des Menus-Plaisirs, chez M. Emile Desmottre, rue Cugnot, 6.

La soirée sera suivie d'une brillante tombola, prix du billet : 10 centimes. Trois billets de tombola donneront droit à l'entrée au théâtre.

M. France, peintre décorateur du théâtre des Menus-Plaisirs, offrira au gagnant du 1er lot de faire son portrait sur toile, peinture à l'huile, ressemblance garantie, valeur 50 francs.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 14 décembre

Présidence de M. Hedde, vice-président

Une affaire assez curieuse concernant la divulgation des secrets de fabrique a été appelée. M. le Procureur de la République, en personne, occupait le siège du ministère public.

Voici les faits : Deux fabricants de tapis d'Orient à Tourcoing, MM. Rombeau et Monnier, ont porté plainte contre un de leurs employés, Alfred Kin, pour détournement d'outils et de laine et pour divulgation de secrets. On procéda à son arrestation ainsi qu'à celle d'un nommé Désiré Flament, contre-maître chez MM. Lorthiois frères, chez lequel on retrouva *deux tranche-fils appartenant aux plaignants.*

De l'expertise qui fut ordonnée en présence des dénégations des inculpés, il résulta qu'il existait véritablement des secrets de fabrication. Pour M. le Procureur de la République, la fabrication des plaignants est toute spéciale. Aucune maison similaire ou concurrente ne fabrique de la même façon, par *conséquent*, il y a secret divulgué par Kin à Flament. Les deux inculpés ont travaillé ensemble avec la laine fournie par Kin qui a agi alléché par les promesses de son complice. Une condamnation exemplaire s'impose.

Me Binet pour Kin soutient que son client est incapable de divulguer un secret qu'il ne saurait comprendre. Il n'a pas suffisamment de connaissances pour cela. D'autre part est-il prouvé qu'il y ait eu secret.

Me Fanchille pour Flament plaide la question en droit. Tous les fabricants et teinturiers travaillent de la même manière. Le rapport de l'expert trop général ne peut élucider la question. Il n'y a qu'une tentative *qui n'est pas réprimée par le code.*

Le tribunal rendra son jugement ultérieurement.

MAITRE INTÉRIM.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du samedi 14 décembre

Arrêt

Sous le titre : « Constructions à Tourcoing », nous avons, à la fin de novembre, parlé d'un appel d'un jugement du tribunal de commerce de Tourcoing, rendu le 22 janvier dernier. Il s'agit d'un procès entre M. Obry, architecte en cette ville, et les syndics à la faillite *Henno*.

La seconde Chambre de la Cour vient seulement aujourd'hui de rendre son arrêt. Bien qu'il soit relativement compliqué, tentons de le résumer.

Se prononçant, à l'encontre des syndics, pour la validité des conventions intervenues au sujet des constructions des rues Gambetta et de la Gare, elle évoque *l'affaire après avoir repoussé leur nullité.*

Elle considère, comme encourues, les pénalités prévues pour le cas où les dites constructions ne seraient pas terminées à une époque fixée. Le prix dû par M. Obry, se trouve, dès lors, réduit à 24.300 francs.

L'expertise ordonnée par le jugement, a eu lieu depuis *cette décision; mais l'appel n'était pas un obs*tacle à ce qu'il y fût procédé, tant à raison du caractère exécutoire par provision du jugement du tribunal de commerce que de l'urgence dans l'espèce.

Les travaux supplémentaires, commandés par M. Obry, sont évalués par l'expert, à 1523 fr., ce qui porte son prix à 25,823 fr.

D'autre part, les travaux qui sont restés sans être effectués par M. Henno et que M. Obry a dû faire depuis exécuter, à réduire et réduits d'un dixième, se montent à 3,678 fr. 66. Il en résulte que la somme à payer par M. Obry, est, en définitive, de 22,144 fr. 34.

En raison de l'à-compte ou des acomptes par lui antérieurement versés, il n'est plus redevable que de 1,194 fr. 34.

La résiliation des conventions jusqu'à concurrence des travaux qui restaient à faire lors de la faillite, demandée par lui, est admise par la Cour, comme recevable bien que non sollicitée primitivement.

Les syndics, s'ils ne s'y opposaient guère, repoussaient du moins toute indemnité, tandis que M. Obry réclamait en même temps 2,000 fr. de dommages-intérêts. L'arrêt reconnaît le droit de M. Obry à ces dommages-intérêts, mais les fixe à 500 fr. qu'il ne peut toucher qu'au marc-le-franc.

La Cour repousse une compensation, demandée par lui, entre les 1194 fr. 34, dûs par lui et certains frais. Cette compensation serait de nature à lui créer un droit de préférence et elle le condamne à payer ces 1194 fr. 34 sans exercer de retenue à cet égard.

Pour les dépens, elle lui accorde, du reste, une condamnation et une créance directes contre la faillite. Faisant masse, en effet, de tous les dépens, elle condamne les syndics à leurs quatre cinquièmes et M. Obry à un cinquième seulement.

Elle maintient enfin les réserves des syndics relativement aux maisons de la place Thiers.

NORD

Nos députés. — MM. Thellier de Poncheville, de Montalembert, Le Cour, etc., viennent de déposer une proposition de loi ayant pour but l'unification des pensions de retraite des agents du service actif des douanes, liquidées avant le 26 février 1887.

Dunkerque. — Notre correspondant de Dunkerque nous télégraphie qu'un incendie s'est déclaré au grenier d'un estaminet; hier soir à neuf heures; le feu a été mis par la chute d'une lampe à pétrole. Heureusement, il a pu être circonscrit aussitôt par les pompiers, et les dégâts ne s'élèvent qu'à deux mille francs.

BELGIQUE

Mouscron. — Aujourd'hui dimanche, un concert sera donné à cinq heures 1/2, par l'*Echo de la Frontière*, chez M. Delbecque, à la Marlière, avec le concours de plusieurs artistes distingués.

— Lundi 16 décembre, une séance littéraire et musicale aura lieu au couvent des Dames de Marie, à l'occasion de la fête patronale de madame la Supérieure. On interprêtera une comédie en un acte, la *Reine des Muettes* et un drame en trois actes, la *Chaumière bretonne.*

— *Mort d'un voleur de poules à Rolleghem.* — Un repris de justice, nommé Louis Van Houtte, pénétrait la nuit dans la ferme de M. Scamps, à Rolleghem, pour y voler des poules. Les aboiements d'un chien de garde le mirent en fuite.

Une heure après, il revint et tenta encore de s'in*troduire dans le poulailler.* Mais le *fermier* veillait, armé d'un fusil. Il tira sur le malfaiteur, qui fut atteint en pleine poitrine et qui tomba, tué du coup.

Le fermier, croyant que le voleur s'était sauvé, alla se coucher, pensant qu'il ne reviendrait plus.

Hier matin, les domestiques allant à leur besogne, ont trouvé le cadavre de Van Houtte, étendu près du poulailler, complètement gelé. La balle lui avait traversé le cœur.

Tournai. — Une escroquerie et une tentative d'escroquerie *ont été commises en notre ville.*

Il y a quelques jours, un nommé S..., de Russeignies, venait dans une banque de la ville pour escompter une traite d'un import de 1,000 francs ; on lui fit remarquer que le signataire n'était pas connu dans cette banque, il partit alors et revint plus tard avec l'endos d'un honorable industriel de Roubaix, fort avantageusement *connu à Tournai. La banque* paya alors sans difficultés.

Vendredi, le même individu se présentait de nouveau à la même Banque avec une nouvelle traite de 250 fr. celle-là, et également endossée par le même industriel. Mais on remarqua une différence entre la signature de la première traite et celle de la seconde; voulant vérifier plus minutieusement, on pria S... d'attendre un moment, mais lui, prétextant une course à faire, sortit aussitôt, disant qu'il allait revenir.

Depuis lors, on ne l'a plus revu et il paraît que les signatures des deux traites étaient fausses.

Plainte a été déposée au parquet; la police a fait aussitôt des recherches, mais S... n'a plus reparu.

ETAT-CIVIL. — ***ROUBAIX*** — *Déclarations de naissances du 14 décembre.* — Jean Vanroust, rue Saint-Maurice, cour Delescluse, 3. — Andréa Dondt, rue Ternaux, cour Lemaire. — Georges Nepveu, rue Montesquieu, impasse Dupire, 3. — Emile Waelkens, Hôtel-Dieu. — Marie Loucheur, Hôtel-Dieu. — *Mariages.* — Albert Cuignet, 25 ans, mécanicien, rue Pierre-de-Roubaix, 16, et Angeline Fontaine, 26 ans, soigneuse, rue des Chasseurs, 7. — Florimond Legrand 26 ans, encolleur, rue des Longues-Haies, cour Boyaval, 4, et Octave Fastenaekels 31 ans, rue Saint-Antoine, 34. — Henri Pessé, 31 ans, garcon de magasin, rue du Luxembourg, 12, et Marie Dupent, 40 ans, à Roubaix. — Victor Hoerée, 25 ans, contre-maître, rue d'Isly, 5, et Blanche Delestrain, 20 ans, rue Marquisat, 43. — *Louis Leclercq, 26* ans, monteur de chaînes, rue Racine, 4, et Opportune Gouy, 26 ans, ménagère, rue de France, 94. — Emmanuel Flament 22 ans, serrurier, rue de Choiseul, 2, et Sidonie Dutoit, 21 ans, rue de Choiseul, 24. — *Victor Crombez*, 31 ans, ébéniste, rue des Longues-Haies, 206, et Joséphine Florin, 30 ans, peigneuse, rue des Longues-Haies, 206. — Jules Vandenbossche, 25 ans, peintre, rue des Longues-Haies, 241, et Amélie Duyck, 29 ans, dévideuse, rue des Longues-Haies, 10. — Auguste Pollet, 27 ans, rattacheur, au Hutin, maison Dubar, 28, et Léontine Fouche, 22 ans, rattacheuse, à Roubaix. — *Déclarations de décès du 14 décembre.*—Rommens, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, cour Bonte, 4. — Pierre Dhondt, 78 ans, rue de la Paix, cour Mulliez, 22. — Adolphe Wallecan, 14 jours, rue du Collège, 60. — Désiré Beernaert, 55 ans, rue de la Gare, 10 — Ivon Vuylsteker, 70 ans, aux Petites-Sœurs — Isnérie Lefebvre, 37 ans, rue Saint-Antoine, 71. — Constance Samson, 73 ans, rue d'Isly, 5. — Maurice Vangoethem, 8 mois, rue des Longues-Haies, 221. — Marie Heyze, 31 ans, Hôtel-Dieu. — Théodore Debuisne, 71 ans, rue de Bourgogne, cour Tiberghien.

TOURCOING. Déclarations de naissances du 14 décembre. — Henri Vercambre, rue Saint-Louis. — Clémence Vanlaere, rue du Casino. — Jeanne Casnert, au Virolois. — Jeanne Desbonnets, rue du Blanc-Seau. — Arthur David, rue de la Croix. — Hélène Dumoulin, rue de la Croix. — *Publications de mariages.* — Pierre Pycke, 34 ans, rattacheur, et Marie Knockaert, 20 ans, dévideuse. — Achille Lepers, 47 ans, peintre, et Marie Parmentier, 32 ans, gouvernante. — Alphonse Braem, 21 ans, tailleur, et Julie Charles, 24 ans, tailleuse. — Edouard Dansette, 28 ans, camionneur, et Marie Moreau, 27 ans, ménagère. — Louis Lebrun, 22 ans, rattacheur, et Philoménie Dhelf, 21 ans, soigneuse. — Jules Vandecasteele, 29 ans, carreleur, et Marie Maenhout, 24 ans, soigneuse. *Déclarations de décès du 14 décembre.* — Joséphine Ribaucourt, 17 ans 3 mois, rue de la Croix-Rouge. — Emile Depreter, 21 ans, rattacheur, rue Jean Legrand. — Andréa Delahousse, 2 mois, rue de Menin. — Germaine Declercq, 2 ans 9 mois, Pont de Neuville. — Rose Roux, 1 mois 20 jours, rue Verte. — Henri Montagne, 59 ans 11 mois, teinturier, Hôpital-Civil, rue Nationale.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MARTIN-LEFEBVRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Isnérie LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1889, dans sa 38e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 15 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Antoine, 71.

Les amis et connaissances de la famille DHAVELOOSE-CAPPON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Ignace DHAVELOOSE, veuf de Dame Nathalie CAPPON, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1889, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennel qui auront lieu le dimanche 15 dudit mois, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Arcole, cour Joye, 13.

Les amis et connaissances de la famille de CASTELAIN-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marie-Catherine FLORIN, veuve en premières noces de M. Auguste PROUVOST, et en secondes noces de M. Louis CASTELAIN, décédée à Roubaix, le 13 décembre 1889, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 16 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, coin des rues Saint-Quentin et des Fossés, 29.

Les amis et connaissances de la famille ROCHARD-SAMSON *qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-*part du décès de Madame veuve ROCHARD, née Constance SAMSON, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1889, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre *mère la Sainte-Eglise*, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le lundi 16 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Isly, 5.

Les amis et connaissances de la famille DEBUIGNE-JOVENAUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Théodore-Joseph DEBUIGNE, veuf de Dame Suzanne JOVENAUX décédé à Roubaix, le 14 décembre 1889, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 16 dudit mois, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 17, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gare, 10.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 16 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin-Joseph LEGRAND, époux de Dame Sophie PENNEL, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1888, dans sa 69e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 16 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Amélie CORNIL, veuve de Nicolas Liévin CARRÉ, décédée à Roubaix, le 15 décembre 1888, dans sa cinquante-sixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 16 décembre 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Rosalie SALEMBIER, veuve de Monsieur Benoit CASTELAIN, décédée à Roubaix, le 25 décembre 1888, dans sa 75e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 16 décembre 1889, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Pierre BAUTERS, *décédé subitement à Roubaix le 13 novembre* 1889, dans sa quarante-quatrième année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 16 décembre 1889, à 9 h. 3/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile TONNEAU, époux de dame Louise D'HONDT, pieusement décédé à Roubaix, le 16 décembre 1888, dans sa quarante-huitième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 16 décembre 1889, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie DUMORTIER, épouse de Monsieur François NEEF, décédée à Roubaix, le 25 octobre 1889, dans sa soixante-cinquième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 17 décembre 1889, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Coralie LEURIDAN, épouse de M. Jean-Baptiste DUQUENNOY, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1888, dans sa 2e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES D'AIX

LE DUEL BELZ-PIEROTTI

Aix, 14 décembre. — La Cour d'assises a condamné Belz de Villas à deux ans de prison, pour avoir, dans un duel, tué M. Pierotti, journaliste. Les témoins ont été acquittés.

VARIÉTÉS

Les poupées de Saint-Nicolas

Ce nom de poupée se perd dans la nuit des temps. Il a fourni matière de discussion à des savants en toque et et en lunettes: N'a-t-on pas dit que « poupée » avait été inventée à l'occasion de Poppée, cette méchante belle femme de Néron, qui, pour avoir le teint plus frais se baignait dans le lait d'ânesse. Ignorants ! ignorantissimes ! Ne savez-vous pas que Marcus Torentius Varron, cent ans avant la naissance de votre Poppée, prit la peine de désigner les poupées par leur nom — *pupæ* — et qu'il en parla comme d'une invention qui n'était pas nouvelle. D'autre part, le docteur Neophobus qui fut grand clerc en ces matières puppines, rappelle qu'au douzième livre de ses Annales Tacite indique que Poppée s'était nommée Poppœa en souvenir de son aïeul Poppœus Sabinus, personnage consulaire, illustré du triomphe en son vivant. Or, il est malaisé de trouver le rapprochement entre un personnage consulaire et une poupée. Je pourrais ajouter que, si mes souvenirs sont exacts, les règles de traduction étymologique interdisent de tirer *pupa* de Poppœa ; je n'y insiste point pour ne pas faire le pédant.

D'ailleurs, d'où le mot vienne, l'invention est vieille comme la tendresse dans les cœurs de femme. Tout ce que la mère espère dans l'avenir pour son fils, l'enfant qui ne connait pas demain et qui ne peut pas attendre, le rêve tout *de suite pour sa poupée.*

Nous ne savons point avec quelles ressources les petites filles de l'âge de pierre pouvaient bien fabriquer leurs poupées; ce n'était peut-être qu'un os de mouton ramassé par terre après un repas sanglant et que, nues, elles tenaient sur leur cœur, enroulaient dans les ondes de leurs chevelures pour le protéger des crépuscules glacés de ces *premiers jours du monde*; mais soyez sûrs que cette fillette de pierre causait déjà avec l'enfant de son rêve, dans cette langue, que l'humanité a oubliée.

J'ai vu comme tout le monde, les quelques types de poupées latines et moyen-âgeuses que l'on conserve dans les vitrines du Louvre et du musée Campana ; elles ne ressemblent guère, ces petites figurines de métal et d'ivoire que la naïveté gracieuse des premiers chrétiens couchait dans les tombeaux entre les bras des petits enfants, aux belles poupées vêtues de peluche et de soie que vous voyez groupées dans des mouvements de convervation et de vie, groupées autour d'un *five o'clock tea*, derrière les vitrines de nos grands marchands de jouets. D'ailleurs il n'y a pas besoin de remonter ici jusqu'aux Catacombes ; rappelez-vous la poupée de notre enfance et dites-moi si elle serait seulement digne de servir en bonnet de Normande ou de Bretonne, ces belles marionnettes de cire qui marchent et qui pérorent?

Il y a trente ans, on n'avait point encore inventé d'articuler les bras et les jambes de la poupée sur le modèle des maquettes de peintres. Les membres un peu écartés du corps, raide d'une raideur cadavérique; elles étaient cousues de peau, rouge jusqu'au vermillon : elles venaient d'Allemagne. Je me suis dit de*puis que j'ai vu de vraies Gretchens* couleur de brique, si les bimbelotiers allemands, moins fantaisistes qu'on l'imagine, ne s'étaient pas tout simplement contentés de copier la nature. Mais ce ne sont pas là des pensées de petits enfants; nous acceptions sans protestation la poupée vermillon, comme nous fêtions le cheval encarton couleur d'azur, sans savoir, comme des savants l'ont démontré depuis, que le vieux coursier français, le cheval d'Azincourt, portait lui aussi, la robe bleue.

Et nous les aimions telles quelles, ces poupées cataleptiques, nous ne prévoyions pas qu'un jour un magicien viendrait, hypnotiseur, magnétiseur, créateur de la vie, qui ordonnerait à ces sujets ankyloses et muets de se lever, de s'as*seoir, d'ouvrir et de fermer les paupières*, de prononcer des paroles mystérieuses et de sourire éternellement avec des yeux mobiles et froids comme des verrous, de ce sourire des Jocondes, qui promet ce qu'il ne peut tenir.

Vous tous qui avez des enfants et qui, à mesure qu'ils grandissent suivez les livres de plaisir et d'école que nos contemporains écrivent pour eux, vous êtes certainement frappés du progrès que l'on a fait depuis une vingtaine d'années, dans la connaissance ce l'enfant, de ses instincts, de son intelligence, de ses goûts.

Les sociétés trop uniquement mondaines ne sont point faites pour comprendre les enfants et pour les aimer : feuilletez les livres et les gravures que nous a légués le dernier siècle, lisez, dans le beau livre de M. de Goncourt, le cha*pitre qu'il a consacré à l'enfance de la Femme au dix-huitième siècte* : vous verrez dans quelle ignorance des petits ont vécu ces gens de plaisir. Jamais la société n'a été plus brillante ; jamais les enfants n'ont été plus négligés ; on les tolère par accident comme des petits chiens ou d'amusants perroquets. A six ans, on les déguise avec de la poudre et des paniers; on les oublie dans les couvents, entre les mains des domestiques ; ce sont des marionnettes, des objets de divertissement, des comparses de mascarade.

De même la société du Second Empire, qui s'est tant amusée, a mal connu les enfants : on vivait trop dehors pour surprendre leurs secrets; on n'avait guère le loisir que de les embrasser à la hâte entre deux fêtes. Il y avait bien, par-ci par-là, des personnes pleines d'illusions, qui essayaient de mener la double vie mondaine et familiale, des mères qui montraient les images à leurs enfants entre le départ de la dernière visite et l'arrivée du perruquier, toujours en retard, qui venait les coiffer pour le bal. On jouait à la bonne mère de famille, un peu pour son plaisir, un peu pour taire ses scrupules; mais cette hypocrisie apparait clairement dans tous les livres qui furent à cette époque-là composés pour les petits enfants. On sent bien que le plus souvent l'auteur écrit, non point pour les bébés, mais pour le père ou la mère qui liront, par dessus les épaules, les légendes de bébé : il quête leur sourire, il leur fournit des mots de fausse grâce, de prétendues naïvetés, dont ils pourront, le soir même, se faire honneur dans la causerie.

Cette ignorance de l'enfant s'est manifestée dans l'industrie du jouet, par la confection de la poupée, qui était *une dame en visite*, une belle dame avec chapeau à plumes, éventail, gants et crinoline, si bien mise, que l'on n'osait point la déshabiller, et que, quand elle avait fini sa parade, il fallait la ficher sur une hampe dans une armoire, de peur qu'elle ne chiffonnât sa robe.

Depuis, il est arrivé ceci, que l'on a plus aimé les enfants quand on les a mieux connus; les pères qui, le soir, apaès la journée faite, ont trouvé du plaisir à prendre leurs marmots sur leurs genoux, à jouir, en face des belles images, de leurs étonnements et de leurs découvertes, ont été tout surpris de s'apercevoir que, dans ce pays où tant de gens écrivent, presque peasonne n'avait vraiment travaillé pour les enfants. Ils ont jeté au feu ces livres minaudiers qu'ils avaient jadis achetés, sans les ouvrir, sur la foi des couvertures et des titres, et toute une littérature, vraiment enfantine, nous est née, où apparait encore ça et là l'erreur ancieune, mais qui est bien plus près de l'enfance, plus sincère et plus émue.

Croyez que la disparition de la poupée en crinoline, de la cocodette du Second Empire et l'apparition du *bébé* est une conséquence de cette révolution dans l'éducation familiale.

Les mères se sont vite aperçues que leurs fillettes n'avaient point de tendresse pour ces modèles de couturières. Toutes elles s'étaient fabriqué, avec des chiffons et des morceaux de bois, des poupées de petites sauvagesses, ridicules certes et informes, mais qu'on pouvait serrer dans ses bras. Oui, oui, ce qu'il fallait à ces *petites femmes, ce que l'instinct dormant rêvait* en elles, c'était quelque chose qu'on pût presser contre son cœur, réchauffer de sa chaleur, tenir à toute heure entre ses bras, lever, coucher, vêtir. Elles n'avaient rien à dire, ces fillettes, aux belles dames en crinolines dont la seule vue rappelait les mensonges mondains et les tyrannies de la convention. Mais les lèvres s'ouvraient comme les âmes dès qu'on avait le bébé entre les bras. C'est en songeant à ces bébés-là que Victor Hugo a dit : « Se figurer que quelque chose est quelqu'un, tout l'avenir de la femme est là. Tout en rêvant et tout en jouant tout en faisant de petits trousseaux et de petites layettes, tout en cousant de petites robes, de petits corsages et de petites brassières, l'enfant devient jeune fille, la jeune fille devient grande fille, la grande fille devient femme, le premier enfant continuera la dernière poupée. »

J'ai voulu visiter ces jours-ci une de ces grosses usines à bébés, celle qui, par centaines de mille, fournit aux mères de demain cette poupée, que dans l'argot de bimbeloterie foraine on appelle *bébé mignon*, c'est l'article à neuf, à treize et à vingt-neuf sous, celui qui voyage en caravane le long des routes de campagne, celui que l'on vend dans les boutiques en planches des assemblées, celui que l'on donne aux enfants bienheureux qui ne sont ni pauvres ni riches.

L'homme qui fabrique ces petites naines souriantes est un géant à l'œil d'émail bleui, qui lèverait facilement deux hommes vigoureux au bout de chacun de ses poignets. Vous entrez dans la cour de sa grande fabrique, toute bourdonnante et secouée du bruit des volants, vous hésitez un peu sur le seuil, effrayé de voir un homme si grand, et vous êtes tout prêt de prendre la fuite quand vous entendez qu'il crie à travers la cour, de la voix menaçante dont les ogres parlent à leurs cuisiniers.

— Rappelez-vous qu'il me faut vingt mille têtes demain matin en me levant.

Moi qui vous parle, j'ai senti mon cœur se glacer. Pourtant, malgré sa taille et ses formidables paroles, ce géant avait l'air bon enfant, j'ai franchi la porte et, mon chapeau à la main, levant très haut la tête, je lui ai demandé :

— On m'a dit, monsieur le géant, que vous aviez semé ici, une pépinière de petites filles, toutes blondes, toutes frisées, toutes souriantes, avec des yeux bleus. Voudriez-vous me les faire voir ?

Il m'a pris par le bras, il m'a entraîné dans son cabinet.

— D'abord, donnez un coup d'œil au Grand Livre, m'a-t-il dit avec un éclair d'orgueil dans ses yeux d'émail.

—Vous n'avez pas idée comme cela est grand ces Grands Livres de géant ! De la blancheur des pages tournées, — comme des naïades de l'écume de la mer, — j'ai vu se lever par centaines de mille, en chemises blanches, en toisons d'or flottant sur le dos, théories de petites poupées « à neuf, à treize, à ving